

ARRETE PORTANT
INTERDICTION de CIRCULATION et de STATIONNEMENT
Rue du Château
Pour travaux de réfection de voirie

N° 2026 / 87

Le Maire de la commune de GRAÇAY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1, R 411-8, R 411-25 et R 411-26,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 16 septembre 2026 de l'entreprise **SETEC** dont le siège est Route du Vieux Domaine à VIERZON 18100,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des salariés effectuant les travaux ainsi que celle des usagers,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits :

Une partie de la rue du château (à hauteur du château de Mérou)

par ROUTE BARRÉE dans les deux sens à partir du 22 septembre 2026 pour une durée de 7 jours.

Article 2 : La signalisation temporaire conforme à la réglementation sera mise en place et entretenue par l'entreprise **SETEC**.

Article 3 : Monsieur Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie.
- Entreprise **SETEC**.

Fait en Mairie, le 16 septembre 2026.



L'Adjoint au Maire,
Jean-Pierre TRIDON.

